

000011

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230328-11_2023-DE



MAIRIE D'ESCAUTPONT

Département du Nord
Arrondissement de Valenciennes
Canton d'Anzin

OBJET :

COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE LA PORTE DU
HAINAUT

STRATEGIE DE LUTTE
CONTRE L'HABITAT
INDIGNE

CONVENTION
RELATIVE A LA
REALISATION D'UNE
PRESTATION DE
SERVICE DANS LE
CADRE DE LA MISE EN
ŒUVRE DE LA
STRATÉGIE
COMMUNAUTAIRE

Date de la convocation
Le 17 février 2023

Nombre de conseillers en
exercice : 26

Délibération rendue exécutoire
transmise en Sous-Préfecture le

28 mars 2023
publiée ou notifiée le

30 mars 2023

Document certifié conforme,
Le Maire,



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ESCAUTPONT

Séance ordinaire du 25 FEVRIER 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois, le Vingt Cinq Février à Neuf heures, le Conseil Municipal d'ESCAUTPONT s'est réuni Hôtel de Ville – Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, Maire, à la suite d'une convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation est restée affichée par voie dématérialisée sur le site internet de la Commune, conformément à la loi.

Etaient présents : Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE, M. Raphaël KRUSZYNSKI, Mme Christine PLUMECOCQ-FIQUET, M. Jean-Luc FRERE, Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY, MM. Michel RENARD, Jean-Claude LIETARD, Mme Annie NOTELET, M. Jean-Luc BULENS, Mmes Sylviane DEBOSZ, Patricia DURIEUX-PATRIS (Quitte la séance à 10h55), M. Daniel HERLAUD, M. Didier MARMIGNON, Mmes Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE, Mme Virginie BERNUS (Quitte la séance à 10h22)

Excusés : M. Patrick LATOUCHE (Pouvoir à M. Didier MARMIGNON), Mmes Catherine ROLY-EL HIBA (Pouvoir à Mme Sylviane DEBOSZ), Nathalie DELHAYE-REVEL (Pouvoir à Mme Monique PASSET), Patricia DURIEUX (Pouvoir à M. Jean-Luc BULENS à partir de 10h55), Corinne WISNIEWSKI-BRICOUT, Corinne RIBEAUCOUP-CROHEM (Pouvoir à M. Daniel HERLAUD), Sandrine PONCHANT-CODET (Pouvoir à Mme Joëlle LEGRAND-DELHAYE), M. Romuald CHANTREL (Pouvoir à M. Michel RENARD), M. Benjamin LECLERCQ (Pouvoir à M. Cédric LATOUCHE), Virginie BERNUS (Pouvoir à Mme Evelyne LEGRAND-DUFRESNOY), Tiffanie SURIA (Pouvoir à M. Jean-Luc FRERE).

Absents : Benamar TOUATI.

Secrétaires de séances : Mme Monique PASSET, M. Cédric LATOUCHE.

Madame le Maire donne lecture du cadre juridico-administratif ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les articles 92 et 93 de la loi n°2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et codifiés aux articles L.634-1 à L.635-11 du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH)

VU la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018 relative au logement, de l'aménagement et du Numérique article 188 (loi ELAN),

VU les délibérations du Conseil Communautaire n°19/149 en date du 17 juin 2019, relative à la stratégie coordonnée de lutte contre l'habitat indigne,

VU la délibération du Conseil Communautaire n°DD22217 en date du 28 novembre 2022 relative aux modalités de mise en œuvre de la politique communautaire en matière de lutte contre l'habitat indigne,

VU la délibération n°13 en date du 20 mars 2021 – convention relative à la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'habitat indigne entre la « Porte du Hainaut » et la Commune d'Escautpont ;

Par délibération n°13 du Conseil Municipal en date du 20 mars 2021, la Commune a adopté une stratégie de lutte contre l'habitat indigne en partenariat avec la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut via une convention relative à la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de sa mise en œuvre.

Pour rappel, cette stratégie partenariale vise :

- d'une part, à endiguer les phénomènes diffus de dégradations du patrimoine bâti et les conditions de vie indécentes des occupants,
- d'autre part, à mettre un coup d'arrêt au phénomène de « marchand de sommeil ».

Cet accompagnement comprend :

- la réalisation par deux agents à temps complet de la CAPH (avec ou sans présence de la commune) de la visite de logements insalubres, indécents, ou présentant le moindre désordre,
- la prise en charge des plaintes de locataires du parc privé (signalement ponctuel ou repérage de la CAF), en vue de diagnostiquer les désordres et d'appuyer la commune dans la mise en place et le suivi des procédures adéquates.

Le coût prévisionnel de cet accompagnement avait été fixé à 73 € par situation.

Après cette première période d'animation et de gestion du dispositif, un bilan du temps effectif passé a été réalisé par les services de la CAPH et a démontré que le coût du traitement réel d'une situation est bien supérieur aux 73 € prévus initialement.

Aussi, par délibération du Conseil Communautaire du 28 novembre 2022, le coût de l'accompagnement pour une situation est fixé à 100 €, à compter du 1er janvier 2023.

La participation prévisionnelle de la commune d'ESCAUTPONT s'élèverait donc à :

- (7 visites de signalements ponctuels) X 100 € = 700 €

000011

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 059-215902073-20230328-11_2023-DE

S²LO

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal est appelé à :

- *Valider la convention relative à la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'Habitat Indigne entre la Porte du Hainaut et la Commune,*
- *Autoriser Madame le Maire à signer ladite convention.*

LE CONSEIL MUNICIPAL ;

OUI L'EXPOSÉ DE MADAME LE MAIRE ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

VALIDE la Convention relative à la réalisation d'une prestation de service dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie communautaire en matière de lutte contre l'Habitat Indigne entre la Porte du Hainaut et la Commune,

AUTORISE Madame le Maire à signer la Convention.

*Fait en séance les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,*

Le Maire,



J. LEGRAND-DELHAYE.

Les secrétaires de séance,

M.PASSET

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Passet', written over the printed name 'M.PASSET'.

C.LATOCHE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Latouche', written over the printed name 'C.LATOCHE'.